

Compte-rendu de la réunion du Collège Travaux du mardi 19 septembre 2023

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Amélie ROGNON (ARO)	ORTEC-SOLEO	X
Jean-Yves RICHARD (JYR)	SARPI Remediation	X
Jonathan SENECHAUD (JSE)	COLAS	X
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE ECO SERVICES	X

Membres de l'UPDS :

Stéphane ABELLO	REMEA
Alice BICZYSKO	VALGO
Véronique CROZE	ELEMENT-TERRE
Olivier PACAUD	BREZILLON
Olivier QUIGNON	COTEG
Arthur RATEL	RESOLVE
Stéphane RIHOUEY	ORTEC-SOLEO
Quentin ZELLER	ENGLOBE

1. Approbation du CR du collège Travaux du 27/06/2023

Le compte-rendu de la réunion du Collège Travaux du 27/06/2023 est adopté.

2. Tour de table sur l'évolution du marché de la dépollution

Cf. Diaporama en annexe

Certains adhérents prévoient une croissance moins importante que prévue liée notamment à un décalage voire une annulation des projets dans le temps.

La région IDF est toujours particulièrement touchée et ce, depuis 2 ans, par un marché de l'immobilier en retrait et la fin des projets liés aux JO. Cette diminution du gisement a pour effet de tendre plus encore la concurrence notamment avec les acteurs du TP et de voir se multiplier certaines pratiques peu vertueuses et à bas coût (substitution, confinement, rehaussement de terrains/remblaiement de champ hors contexte TEX ...). Il demeure également une forte inquiétude quant au gisement de projets qui sortiront sur 2024 avec les JO en cours.

Sur d'autres secteurs géographiques (Nord-Est et Sud-Ouest notamment), l'arrivée sur le marché d'acteurs très agressifs (sociétés récentes ou développement de réseaux de sociétés plus anciennes) récupérant des marchés publics significatifs font également baisser les niveaux de prix.

Ces modifications dans les acteurs de la dépollution conjuguées à l'acceptation de terres à des prix très bas dans certaines filières, favorisent les solutions hors-site au détriment de solutions in-situ plus vertueuses mais devenant finalement plus chères.

Les adhérents n'ont pas vu de changement lié au fonds friche sur la volumétrie de de projet de dépollution.

Concernant les plateformes : Les adhérents font face à une démultiplication assez récente des plateformes, ce qui a pour conséquence de faire baisser les prix, parfois anormalement. Il existe également un problème au niveau de la traçabilité des terres et des exutoires en sortie de plateformes.

Les pratiques quant à la création de terres fertiles divergent - certains utilisent des matériaux « dépollués » et d'autres des terres inertes (donc sans analyse sur brut) – les textes réglementaires appliqués (et leur interprétation) ne sont pas les mêmes selon les adhérents.

Les AP des plateformes n'étant pas homogènes, il est rappelé l'existence de la note de cadrage fournie par la DGPR en avril 2022 et qui explique la nomenclature ICPE des installations de gestion et de traitement de déchets. Il permet de bien comprendre l'articulation entre les rubriques 27XX et 35XX et rappelle de ce qui est applicable en termes de gestion sur site et hors site des terres.

Action :

- C.T : monter un GT plateforme pour travailler de concert sur les sujets SSD, TEX, traçabilité + envisager un AMPG dédié aux plateformes ou une certification de ces installations pour homogénéiser les bonnes pratiques d'exploitation.

3. Valorisation du coût de nos prestations dans un contexte économique et concurrentiel tendu

Cf. Diaporama en annexe

Certains adhérents participent à l'évaluation d'un indice pour le compte de l'INSEE.

Pour rappel, et comme indiqué en partie 1 de la norme NF X31-620-1, les « conditions de validité de prix, de révision et d'actualisation du prix » font partie des éléments à faire figurer dans l'offre (cf. tableau 5 de NF X31-620-1).

Est également prévu en rubrique B310 : Assistance au contrat de travaux : la préparation des pièces techniques et financières des dossiers de consultation des prestataires en charge de l'exécution des travaux (dénommé également dossiers de consultation des entreprises : DCE), notamment la préparation du cahier des charges et du bordereau de prix -> il faudrait ajouter un item qui ouvre à la révision des prix, lors de la prochaine révision de la norme soit en 2026.

En attendant, le collège travaux souhaiterait que tous les maîtres d'œuvre appartenant à l'UPDS s'engagent à insérer dans les cahiers des charges un paragraphe type ouvrant à une révision des prix.

Actions :

Collège travaux (AR) : demander de faire remonter dans tous les cahiers des charges un item sur la révision des prix, selon la proposition suivante : « **Le prestataire devra proposer des modalités d'actualisation / révision des prix qui soient adaptées à la durée du marché et en cohérence avec la nature des prestations requises** »

4. Point d'avancement sur la FDR travaux

Cf. Diaporama en annexe

Axe N°1 : Veiller à ce que les études de pollution sur les sites potentiellement pollués ainsi que les travaux de dépollution soient obligatoirement réalisés en application de la série de normes NFX31-620 par des acteurs reconnus par le biais d'une certification

Proposition d'action : Constituer une cellule institutionnelle pour actions de lobbying sur sujets techniques et réglementaires auprès des Ministères concernés (dont les sujets de la FDR travaux)

Axe N°3 : Être moteur dans la prise en compte et le traitement des polluants émergents (PFAS, microplastiques, pesticides...)

Proposition d'action : Créer un GT sur les polluants émergents

Axe N°5 : Promouvoir la réduction de la pollution plutôt que son transfert ou son confinement (et sa traçabilité).

Proposition d'action : Créer un GT Terres : TEX, SSD, avec passerelles GT27 Fnade/GT32 BRGM/CEREMA/SYVED

Proposition d'action : Créer un GT plateforme pour travailler de concert sur les sujets SSD, TEX, traçabilité + envisager un AM ou Certification pour homogénéiser les bonnes pratiques d'exploitation. Passerelles avec le SYPRED et FNADE

Dans la FDR travaux initiale, le point #4 « Clarifier les relations entre les entreprises de la dépollution et les autres parties prenantes » demande à ce que les guides de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE et la MOE (GT3) et le Guide du Donneur d'Ordre (GT35) soient finalisés/publiés.

5. Révision du guide des audits de certification

Révision du guide des audits de certification

Il est nécessaire de poursuivre les travaux actuels de révision du guide des audits de certification (ex-guide de l'auditeur) avec l'ajout des questions pour le domaine C (questions fermées).

Proposition d'action : Créer un GT interne pour retravailler les questions (3-4 personnes, 2 réunions 2h + relecture).

6. Points divers

RAS

**Prochaine réunion le mardi 21 novembre 2023 de 14h à 15h30 – en présentiel
à **Lyon****